



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 novembre 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-neuvième session

Point 178 de l'ordre du jour

### Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption

#### Rapport de la Sixième Commission

*Rapporteur* : M. Nathaniel Khng (Singapour)

## I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale à la demande de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, du Monténégro, de la République de Moldova et de la Roumanie.

2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 septembre 2024, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.

3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 14<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> séances, le 15 octobre et le 22 novembre 2024. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 28 juin 2024, adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, du Monténégro, de la République de Moldova et de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/79/141).

## II. Examen du point 178 de l'ordre du jour

5. À la 14<sup>e</sup> séance, le 15 octobre, le représentant de la Roumanie a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption » (A/C.6/79/L.3) au nom de son pays et des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie,

---

<sup>1</sup> A/C.6/79/SR.14 et A/C.6/79/SR.39.



Macédoine du Nord, Monténégro et République de Moldova. Il a également annoncé que l'Allemagne s'était jointe aux auteurs du projet de résolution.

6. À la 39<sup>e</sup> séance, le 22 novembre, le Président de la Commission a annoncé que la délégation roumaine avait informé le Bureau de la Commission, au nom des auteurs, que ceux-ci demandaient à la Commission de reporter à la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée à l'Initiative régionale contre la corruption.

7. À la même séance, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 8). La représentante de la Roumanie a pris la parole après l'adoption du projet de décision.

### III. Rapport de la Sixième Commission

8. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Initiative régionale contre la corruption**

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Sixième Commission, de reporter à sa quatre-vingtième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée<sup>1</sup> à l'Initiative régionale contre la corruption.

---

<sup>1</sup> Voir [A/79/141](#).